

Rosaire (soit 15 centins par an) est attendue de quiconque aime à réciter le chapelet.

En outre des grâces incessantes dont Notre Dame de Prouille se plaît à combler ceux qui l'invoquent, les avantages suivantes sont assurés à perpétuité aux bienfaiteurs de l'œuvre.

1° Une messe célébrée pour eux, chaque samedi, dans la Basilique.

2° Le Rosaire récité pour eux, chaque jour, par les Religieuses du Monastère de Prouille.

3° L'office des morts, chaque semaine.

N. B. Adresser les offrandes au R. P. Vicaire des Dominicains, à Prouille, par Fangeaux (Aude), (France.)

AVIS.

Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui seraient disposés à nous faire un peu de propagande, qu'à tous ceux qui nous procurent six abonnements nouveaux, nous donnons un septième gratuitement ou les 2 années écoulées au choix—ceux qui nous en procurent trois peuvent recevoir gratuitement l'une des deux années écoulées.

Nous rappelons également à nos abonnés que nous avons coutume d'adresser les reçus pour les sommes qui nous sont envoyées, dans le numéro suivant, à moins qu'on ne nous demande d'accuser réception d'une façon spéciale.

AVIS.

Nous offrons à nos abonnés de 97 : au prix de cinquante cents chacune, les deux années déjà parues 95 et 96 de la Revue " Le Rosaire."

Il leur est loisible également, *mais à eux seulement*, de s'abonner *individuellement* au " Rosaire pour tous " au prix ordinaire de quinze cents—à condition de le recevoir sous la même enveloppe que le numéro du " Rosaire " correspondant.

Les personnes qui ne sont pas abonnées au Rosaire doivent s'abonner au " Rosaire pour tous " par dizaines ou quinzaines sous une seule adresse.

LA RÉDACTION.